



**PROCÈS-VERBAL DE LA 525^e RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le mardi 23 février 2016 à 10 h au salon rouge de l'UQTR
(525-23-02-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
M. Adel Omar Dahmane, vice-président aux affaires universitaires
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Jocelyn Perreault, secrétaire

Absence motivée :

Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires assiste également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-525-23-02-16-00 *Projet d'ordre du jour*

- 1) Analyse de la contreproposition de la direction de l'UQTR sur les propositions du Syndicat permettant de réduire temporairement les coûts de la convention collective.

CX-525-23-02-16-01 *Adoption de l'ordre du jour*

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-525-23-02-16-02 *Analyse de la contreproposition de la direction de l'UQTR sur les propositions du Syndicat permettant de réduire temporairement les coûts de la convention collective.*

Le président invite le VPRT à faire le point sur l'état des discussions concernant la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Le VPRT indique que le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a confirmé à 17 h, dans une lettre datée du 22 février, le retrait des hypothèses de discussion de la demande de la direction d'ajouter un cinquième cours à l'ensemble des professeurs pour une année.

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) précise aussi qu'il ne sera pas possible d'inclure le rattrapage salarial des professeurs aux échelles de salaire et qu'il serait souhaitable qu'une partie de la contrepartie versée aux professeurs comporte un investissement en recherche et en innovation technologique.

Après avoir remarqué que le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) ne formule malheureusement pas vraiment de contreproposition qui aurait permis de poursuivre les discussions, les officiers discutent d'une nouvelle proposition qui serait soumise aux délégués syndicaux lors de la réunion du 25 février prochain.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2016CX-525-23-02-R154)

- CONSIDÉRANT la situation financière de l'UQTR;
CONSIDÉRANT les discussions amorcées par le comité exécutif avec la direction de l'UQTR sur la réduction des coûts de la convention collective;
CONSIDÉRANT les résultats de la consultation électronique menée par le comité exécutif auprès des professeurs;
CONSIDÉRANT la réunion d'information avec les professeurs;
CONSIDÉRANT les discussions au conseil syndical;
CONSIDÉRANT les discussions au comité exécutif;

Sur proposition du VPRT, appuyée par le VPAU, il est résolu :

De recommander au conseil syndical d'acheminer à la direction de l'UQTR une nouvelle proposition concernant les discussions sur la réduction des coûts de la convention collective :

- a) De dé plafonner pour les années 2016-2017 et 2017-2018 la limite des cours en supplément de tâche et de verser 50 % des économies réalisées par cette mesure au développement de la recherche à l'UQTR : fonds institutionnel de recherche, dégagements de recherche conventionnés, fonds départementaux de recherche, fonds de recherche clinique, etc. (+/- 1 M\$)
- b) De considérer dans les économies, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre plutôt que le 1^{er} juin (+/- 1,6 M\$);
- c) De considérer dans les économies pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le gel du plancher d'emploi des professeurs à 449 postes (+/- 1,5 M\$);
- d) De proposer que 50 % des économies réalisées (b+c) soient versées, au choix de chaque professeur, en montant forfaitaire ou au fonds départemental de recherche de leur département.
- e) De convenir de mettre fin aux discussions avec la direction de l'UQTR sur la réduction des coûts de la convention collective si une entente de principe n'est pas intervenue avant le 3 mars prochain.

CX-525-23-02-16-03 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion régulière est fixée au 3 mars 2016 à 12 h.

CX-525-23-02-16-04 Levée de l'assemblée

La réunion se termine à 12 h.

Ismail Biskri
Président

Jocelyn D. Perreault
Secrétaire